

# Faits de société

## Sécheresse : les sinistrés oubliés !

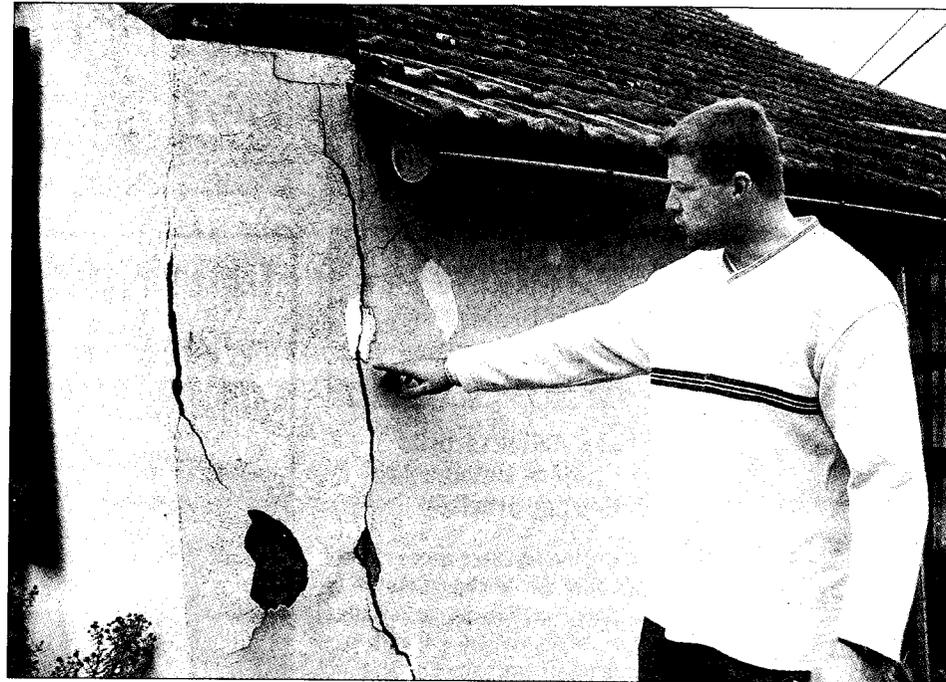
■ Seules 13 communes sur 201 sont reconnues sinistrées. Sans indemnités pourtant.

« C'est la Journée du patrimoine ce week-end, mais nous, on n'a plus de patrimoine. Plus on attend, plus les dégâts s'accroissent. On se demande maintenant où on vivra demain. Nos biens ne valent plus rien. Chaque geste quotidien nous rappelle que la maison est en très mauvais état. On est au point où l'on a honte de recevoir chez nous. » Brigitte Renaud est vice-présidente de l'Association des sinistrés de la sécheresse 2003 sur les propriétés bâties du Loiret (ASSPB). Comme elle, quelque 3.000 habitants du département ne peuvent qu'assister, impuissants, amers et découragés, à l'avancée inexorable des failles et des fissures sur les murs de leur maison. Car depuis 2003, rien ne s'est produit, ou si peu. À ce jour, seules 13 communes (dont aucune de l'agglomération orléanaise !) ont été reconnues sinistrées au titre des catastrophes naturelles, alors qu'elles sont en réalité au nombre de 201 dans le département du Loiret. Or, la réponse de l'État se limite pour le moment à la vague promesse d'un examen individuel des cas dans les communes non reconnues, et à la signature, en 2006, d'un chèque de 150 millions

« On vit aujourd'hui dans une maison qui nous fait peur »

d'euros pour l'ensemble des sinistrés de France. Une somme évidemment bien en deçà des besoins exprimés. « Cette somme suffirait à peine à couvrir 3 % des sinistrés, encore que ce geste ne représente à l'heure actuelle qu'une promesse destinée davantage à calmer la rancœur des sinistrés qu'à être une véritable mesure de justice », estime Marc Poillerat, le président de l'ASSPB.

« Nos maisons continuent de s'écrouler et nous n'avons que nos yeux pour pleurer », se désole Brigitte Renaud. Reste aussi la voix pour clamer haut et fort un ras-le-bol unanime face à une procédure administrative jugée aussi interminable qu'inique. D'où la manifestation organisée ce samedi matin, place du Martroi, à Orléans. « Tous les courriers, interviews, démarches, rencontres, sont restés vains, et les multiples interventions des parlementaires du Loiret se sont heurtées au mur d'un



L'État promet une enveloppe de 150 millions d'euros pour 2006. Une somme qui « suffirait à peine à couvrir 3 % des sinistrés », selon le président de l'Association des victimes de la sécheresse 2003. (Archives.)

« systématique rejet gouvernemental, toujours enrobé de promesses », constate, plein de dépit, Marc Poillerat.

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, ose un « On se moque du Loiret ! » pour fustiger l'action, ou plus exactement l'inaction patente du gouvernement dans cette affaire. « D'après les informations que j'ai obtenues, la nouvelle liste des communes en préparation ne compterait, dans l'état actuel des choses, que peu de communes du Loiret et ne répondrait donc pas au problème posé. Je viens d'apprendre de surcroît qu'elle est bloquée depuis plusieurs mois au ministère des Finances », précise le sénateur du Loiret. Avant d'ajouter : « Le bon sens, ce serait, comme je le demande depuis des mois, d'élargir cette liste de communes du Loiret. D'autant plus que je mets au défi le ministre compétent de venir expliquer sur place pourquoi telle commune fait partie des treize communes retenues alors que telle autre (qui connaît les mêmes conditions géologiques et a connu les mêmes événements

météorologiques) ne l'est pas ! » Pour les sinistrés du Loiret, au préjudice matériel s'ajoute naturellement un préjudice moral, que nul ne prendra jamais en compte. « On vit aujourd'hui dans une maison qui nous fait peur », explique ainsi Brigitte Renaud. « On n'a plus d'isolation. Le carrelage au sol s'est enfoncé ou cassé à plusieurs endroits, puisque la maison bouge. Nous n'avons plus le droit d'utiliser la cheminée car ce serait trop dangereux. Il y a une fenêtre du toit qui ne se ferme plus du tout et une porte-fenêtre qu'on ne peut plus ouvrir. Bref, c'est complètement démoralisant de vivre dans une maison pareille. On a beau essayer de colmater les fissures, d'autres se sont creusées parallèlement. La question maintenant est de savoir à quel moment on va être obligé de déménager. Quand on quitte la maison, on se demande toujours dans quel état on va la retrouver. »

Entre découragement, lassitude et incompréhension, les sinistrés de la canicule 2003 ne savent plus vers quelle autorité se tourner. L'association a appelé tous les maires du Loiret à faire parvenir à la préfecture tous les dossiers des administrés ayant subi des préjudices, « quelle que soit l'importance des désordres (...) et quelle que soit l'origine des propriétaires. Il ne convient pas d'ajouter encore de la discrimination dans un problème qui contient déjà autant d'injustices criantes ».

Reste qu'aujourd'hui, les victimes de 2003 ont véritablement peur que la sécheresse ne les laisse, au final, dans le plus grand dénuement. Pas assez d'indemnités pour refaire leur maison, pas assez d'argent pour en partir. Que faire alors ? Vivre dans une maison en proie à la dislocation ? Un cauchemar vécu aujourd'hui par près de 3.000 habitants du Loiret.

Anthony Gautier.